Pour vous le Département agit

[*Logo du Département de Saône-et-Loire*]

# Guide de l’aménagement

# de la Bibliothèque

# de Saône-et-Loire

# 2024

[*Logo de la BDSL*]

Site internet du Département : [saoneetloire71.fr](https://www.saoneetloire.fr/)

## Introduction

Depuis plusieurs années, l’évolution des usages et des besoins exprimés par les publics fait évoluer l’aménagement des médiathèques.

Les médiathèques ont été initialement pensées comme un lieu de « stockage » des collections principalement dédiées aux livres. Les nouveaux usages bousculent ces espaces pour envisager dorénavant la bibliothèque comme une médiathèque et un lieu de vie. Elle est, sur certains territoires, le dernier lieu de vie sociale.

De plus, comme nos habitats privés ou d’autres lieux publics, les tendances, les goûts, les mobiliers évoluent et changent cycliquement. Il est donc important de réinterroger régulièrement l’aménagement pour l’ancrer dans les attentes et besoins des publics usagers ou potentiels.

Ce guide a ainsi été conçu pour toute personne soucieuse de réaménager une médiathèque, que vous soyez élu, directeur général des services, bibliothécaire salarié, bibliothécaire bénévole ou usager…

L’idée est de donner envie et de convaincre de l’importance de proposer un agencement actuel et réfléchi. Différents exemples réalisés récemment avec succès en Saône-et-Loire sont ainsi présentés.

Vous pourrez vous inspirer d’exemples concrets de proximité, piocher des conseils pratiques, mettre en œuvre votre idée en mode projet et (re) découvrir les subventions possibles.

## Sommaire

[*Menu dynamique : chaque lien de chapitrage renvoie directement sur la page correspondante dans le document*]

1. [**Comment se lancer ?**](#_Comment_se_lancer)

1.1. [Naissance d’un besoin](#_1.1._Naissance_d’un)

1.2. [Le groupe de travail](#_1.2._Le_groupe)

1.3. [La participation du public](#_1.3._La_participation)

1.4. [La rédaction du projet culturel](#_1.4._La_rédaction)

1.5. [Le diagnostic : une étape indispensable](#_1.5._Le_diagnostic)

1.6. [S’inspirer des autres](#_1.6._S’inspirer_des)

1.7. [Une méthode de réflexion simple](#_1.7._Une_méthode)

**2.** [**Des conseils pratiques**](#_2_Des_Conseils)

2.1. [Les recommandations](#_2.1_Recommandations)

2.2. [Les différents aménagements possibles](#_2.2._Les_différents)

2.3. [Les espaces par usages](#_2.3._Les_espaces)

2.4. [Les espaces par public](#_2.4._Les_espaces)

2.5. [La signalétique](#_2.5._La_signalétique)

2.6. [La mise en avant des collections](#_2.6._La_mise)

2.7. [Le mobilier](#_2.7._Le_mobilier)

2.8. [L’ambiance](#_2.8._L’ambiance)

2.9. [L’extérieur](#_2.9._L’extérieur)

2.10. [La fermeture pendant les travaux](#_2.10_La_fermeture)

[**Annexes**](#_Annexes)

[Subventions](#_Annexe_1_-)

[Modèle de délibération](#_Annexe_2_:)

[Modèle de cahier des charges mobilier](#_Annexe_3_-)

[Normes, construction, accessibilité, sécurité, charge au sol](#_Annexe_4_-)

[Liste de fournisseurs](#_Annexe_5_-)

## 1 Comment se lancer ?

### 1.1. Naissance d’un besoin

L’idée d’aménager ou de réaménager une médiathèque **vient d’un constat, d’un besoin exprimé** : un manque d’espace dans la médiathèque pour les animations, un mobilier vieillissant.

Ce ressenti peut venir du bibliothécaire, du public, des élus voire de votre référent territorial.

Si le projet de réaménagement ne vient pas de votre tutelle, il faudra convaincre vos élus du bien-fondé de ce projet. Pour cela, le bibliothécaire peut s’aider des fiches statistiques néo-scrib et des bilans annuels pour faire les constats nécessaires et être force de proposition. Vous pouvez **demander conseil à votre référent de territoire pour construire votre argumentaire.**

#### Une bibliothèque en exemple pour illustrer ces propositions :

Bellevesvre (90 m – 296 habitants)

Le local ancien et vétuste de 35 m2 s’est transformé en un espace convivial, lumineux dans une ambiance "troisième lieu" de 90 m2. Tout a été pensé pour que l’usager se sente aussi bien à la médiathèque que chez lui : des assises confortables adaptées pour les enfants et pour les adultes, jusqu’aux espaces pour se poser, échanger, lire, travailler…

### 1.2. Le groupe de travail

Vous avez le feu vert de votre tutelle pour un projet de réaménagement ? C’est parti !

Réaménager une médiathèque existante est une opération qui peut s’avérer longue. Elle nécessite **une réflexion en amont au sein d’une équipe créée pour ce projet** et permettre ainsi une réalisation aboutie.

C’est le rôle du groupe de travail qui doit être formé dès la décision de création du projet.

Le groupe de travail est composé de plusieurs personnes dont le nombre varie selon l’ambition du projet :

* **Responsable de la médiathèque** : acteur indispensable, le bibliothécaire doit être inclus et consulté tout au long du processus. Il tient un rôle moteur d’expertise professionnelle et doit assurer la dynamique du projet.
* **L’équipe de la médiathèque** : souvent constituée essentiellement de bénévoles, elle est force d’idées et participe à la gestion de la médiathèque. S’il y a un professionnel au sein de l’équipe, la présence d’un bénévole à minima est fortement conseillée. S’il n’y a pas de professionnel, cette présence est indispensable.
* **Conseillers municipaux, intercommunaux** : c’est la tutelle de la médiathèque. Par son rôle décisionnel, l’élu doit être impliqué à toutes les étapes du projet.

Acteurs optionnels :

* **Votre référent territorial de la BDSL** : sa présence peut être nécessaire pour d'importants projets.
* **Une personne d’une institution ou d’un partenaire** : si le projet concerne également un autre service (RAM, école...).

#### Une bibliothèque en exemple pour illustrer ces propositions :

Tournus (400 m - 5 900 habitants)

Dans le cadre de son projet d’extension, de rénovation et de mise en accessibilité de son bâtiment, et de la fusion avec la ludothèque, la médiathèque de Tournus a procédé à une démarche collaborative. Habitants, élus, directrice générale des services, directeur culturel, équipe de la médiathèque et la BDSL ont réfléchi lors de différentes sessions de coworking.

#### ***Recommandations****:*

#### *Ce travail en mode projet peut être accompagné par la BDSL. Prenez contact avec un référent territorial dès le début de votre réflexion. Votre référent sera à votre disposition tout au long du projet pour :*

#### *Conseiller sur les dispositifs de subventions.*

#### *Donner des exemples de réaménagement de médiathèques de taille équivalente.*

#### *Accompagner et conseiller sur votre projet d’aménagement.*

#### *Accompagner dans la rédaction de votre projet culturel, nécessaire pour obtenir des subventions.*

#### *Donner des outils statistiques pour le diagnostic de la médiathèque.*

#### *Aider dans le désherbage.*

#### *Retrouvez les coordonnées de votre référent ou référente via ce lien vers bibliotheques71.fr :* [*https://www.bibliotheques71.fr/presentation/les-referents-territoriaux-et-lequipe*](https://www.bibliotheques71.fr/presentation/les-referents-territoriaux-et-lequipe)

### 1.3. La participation du public

Le projet de réaménagement de la médiathèque doit **répondre aux nouvelles attentes du public tout en suscitant l’envie auprès des non-usagers.** Pour être certain que le projet soit en adéquation avec ses attentes, l'avis des habitants peut être sollicité.

La consultation citoyenne peut se dérouler à différentes étapes de votre projet de réaménagement. Cette démarche participative prendra également des formes diverses :

* Enquête de satisfaction
* Mur de suggestions
* Boite à idées
* Interviews sur les attentes quant aux nouveaux espaces, services et au choix du mobilier

Des formes plus complètes et innovantes existent également :

* Design thinking : le design participatif est une méthode d'intelligence collective centrée sur l'utilisateur pour comprendre et prendre en compte ses besoins et son expérience. Cette méthode de travail implique l'utilisateur lors du processus de conception d'un service ou d’une opération. Pour cela, différentes étapes sont mises en place à travers plusieurs outils.

La BDSL peut être sollicitée pour certains projets innovants.

* Biblioremix : c’est un ensemble d'outils au service des projets des médiathèques et un processus de co-création participatif. Par exemple, un Biblioremix peut être mis en place pour créer des maquettes du futur mobilier de la médiathèque.

#### Une bibliothèque en exemple pour illustrer ces propositions :

Iguerande « La Fabrique du Nouveau-Monde » (200 m2 - 1 004 habitants)

Durant plus de deux ans, le Maire d'Iguerande, la Conseillère en charge de la Culture et du Tourisme, le Conseil municipal, le Conseil municipal des enfants, l’équipe de bénévoles de la médiathèque, l’antenne tourisme, et la population appelée à participer, ont construit et mené à son terme un projet particulièrement innovant avec l’accompagnement de la BDSL. Ce bâtiment sur 3 niveaux de 200 m2 environ chacun, abrite à présent au rez-de-chaussée, la nouvelle médiathèque équipée de rayonnages amovibles, de postes informatiques, de tablettes, jeux de table et de consoles, d’un fauteuil sonore et d’une salle de réunion et d’accueil de groupes …

### 1.4. La rédaction du projet culturel

Pour formaliser le projet d’aménagement, **la rédaction d’un projet culturel (PC) est conseillée.** Ce document est **fortement recommandé pour les subventions** du Département et même obligatoire pour toute demande de subvention auprès de l’État, via la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Le projet culturel contient tous les éléments qui permettront de le mener à bien :

* Une description de la médiathèque et de son environnement territorial accompagnée d’un diagnostic critique.
* Le contenu du projet : enjeux, objectifs, moyens, publics ciblés, actions envisagées et calendrier provisoire.

### 1.5. Le diagnostic : une étape indispensable

Le diagnostic vous permet de **définir les besoins**. Il dresse un état des lieux de la médiathèque. Il est à inclure dans la rédaction du projet culturel.

* **Pour établir le diagnostic de la médiathèque (inscrits, collections, surface...)**, vous pouvez vous aider des statistiques présentes dans votre SIGB ainsi que des [outils proposés par la BDSL](https://drive.google.com/file/d/1nrsyQ-4EA7_Qd2J9W83GlQvsGH5_LDB4/view?usp=sharing).

**Suite au diagnostic des collections, l’étape désherbage est obligatoire.** Selon l’état des collections et la fréquence de votre pratique en matière de désherbage, ce chantier peut être plus ou moins important.

Consultez le guide de désherbage sur [bibliotheques71.fr](https://drive.google.com/file/d/1nrsyQ-4EA7_Qd2J9W83GlQvsGH5_LDB4/view)

**Recommandations :**

* Dans le cadre d’une construction ou d’un déménagement, la surface minimale conseillée est de 80 m2.
* Pour les communes de plus de 1 500 habitants, le ratio minimal exigé est de 0,07 m² par habitant.
* Le ratio recommandé pour satisfaire aux besoins de la population est en moyenne de :
* 2 livres / habitant
* 0,2 CD / habitant
* 0,2 DVD / habitant

#### Une bibliothèque en exemple pour illustrer ces propositions :

Ciry-le-Noble (280 m2 - 2 290 habitants)

Lumineuse, aérée, la médiathèque de Ciry-le-Noble propose un aménagement moderne et intemporel en ayant opté pour le noir et le bois. Son aménagement est attractif pour les collections tout en laissant de l’espace disponible pour circuler, se poser, proposer un espace informatique en libre accès, ainsi qu’une salle de réunion/animation.

* Un **diagnostic de la fréquentation** est également à faire. Qui fréquente la médiathèque ? Quel public manque ? Quels publics potentiels ?

Vous pouvez vous aider de votre SIGB (logiciel professionnel), mais aussi **des données de l’INSEE** [(insee.fr](http://www.insee.fr)) qui permettra de faire un constat en termes de démographie et d’équipement.

* Une réflexion sur les services proposés en matière d’animation et de médiation et sur vos besoins futurs est aussi envisagée. Elle permettra de voir l’espace qui y sera consacré dans votre réaménagement.

### 1.6. S’inspirer des autres

En parallèle du diagnostic, et pour vous **inspirer dans votre réflexion**, une prospection approfondie a pour intérêt de :

* Donner de nouvelles idées,
* Voir les écueils à éviter,
* Comparer les possibilités avec les moyens à disposition.

Combien ?

Cibler plusieurs médiathèques de taille et de moyens équivalents : l’intérêt est de s’inspirer avec des actions qui pourront réellement être mises en place.

Secteur géographique

Saône-et-Loire et départements limitrophes.

Comment ?

Contacter les médiathèques avant de faire une éventuelle visite sur place (présence d’un bibliothécaire et d‘un élu à minima) si le projet semble correspondre.

### 1.7. Une méthode de réflexion simple

L’acronyme QQOQCCP pour **« Quoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Et pourquoi ? »**, également connu sous le sigle mnémotechnique CQQCOQP, est une méthode fondée sur un questionnement systématique**.** Le but ? Collecter les données nécessaires pour analyser et rendre compte d’une situation. **En posant les bonnes questions au bon moment, cette technique permet d’améliorer l’efficacité globale de l’exécution d’un projet.**

Pour plus d’informations sur la méthodologie de projet, consultez [l’article sur bibliotheques71.fr](https://www.bibliotheques71.fr/se-former/boite-a-outils/la-bibliotheque-au-quotidien/la-methodologie-de-projet-kesako)

## 2 Des Conseils pratiques

### 2.1 Recommandations

**Les usages dans les médiathèques ont beaucoup évolué ces dernières années**. Ils sont passés d’un usage exclusivement dédié au prêt et aux collections à des pratiques plus diversifiées.

Les usagers viennent à la médiathèque pour emprunter un livre, mais aussi pour :

* Emprunter d’autres supports (vinyles, DVD, numérique, jeux de société…),
* Écouter de la musique, regarder un film…
* Lire un livre à ses enfants, lire pour soi, lire un magazine,
* Passer du temps seul, en famille, entre amis,
* Travailler,
* Participer à une animation,
* Découvrir des ressources numériques : liseuses, imprimantes 3D, robots…
* Échanger, débattre, se retrouver…
* Jouer en famille, en groupe, avec des amis : avec des jeux de société, des consoles de jeux vidéo…

Dans l’idéal, la médiathèque doit tendre vers **des collections et des espaces permettant de répondre à quatre pratiques :**

* Loisirs
* Information
* Formation / Apprentissage
* Échanges

Les recommandations conseillent de réserver au maximum 60 % de la surface aux collections.

Il est recommandé de proposer 2 livres par habitant pour les communes de plus de 1 000 habitants et au maximum 2 500 livres pour les communes de moins de 1 000 habitants. Si vous n’êtes pas dans cette fourchette, [consultez notre guide sur le désherbage](https://www.bibliotheques71.fr/se-former/boite-a-outils/gerer-les-collections/gerer-les-collections-livres-6-le-desherbage) sur bibliotheques71.fr

#### Une bibliothèque en exemple pour illustrer ces propositions :

Saint-Marcel (530 m2 - 6 300 habitants)

Après le désherbage d’un tiers des collections (soit 6 500 livres) et le renouvellement complet de leur mobilier, la médiathèque de Saint-Marcel propose désormais des assises adaptées et confortables selon l’âge des différents publics. Elle a également remplacé les hautes étagères par des étagères de moins de 1m50 pour redynamiser l’espace et apporter une nouvelle visibilité.

### 2.2. Les différents aménagements possibles

L’aménagement traditionnel en médiathèque s’est souvent fait autour du positionnement aligné des rayonnages les uns derrière les autres comme à la BDSL.

Les tendances évoluent et de nombreuses possibilités existent. L’une des principales idées à retenir est : **plus l’usager peut se projeter et voir « loin » dans la médiathèque, plus il se sentira à l’aise et plus il restera**. Il aura envie de fureter et il sera plus curieux car moins intimidé.

**L’aménagement se veut dorénavant aérer, confortable et lumineux**. Plus la médiathèque sera agréable, plus les usagers auront envie de rester.

Voici quatre aménagements possibles :

* **En épi** : par rapport à l’entrée : cet aménagement propose une série d’étagères disposée en épi. Il est un peu moins intimidant qu’une série d’étagères alignées parallèlement à l’entrée. En effet, il est ainsi plus facile d’appréhender et de voir le fonds de chaque rangée.
* **En alcôve** : cet aménagement exploite les murs et propose des mobiliers de moins de 1m50 dans l’espace central. Il permet ainsi d’avoir une vue d’ensemble sur la médiathèque tout en créant des espaces thématiques ou par public facilement identifiables.
* **Libre :** cet aménagement n’exploite que l’espace central de la médiathèque et propose des mobiliers de moins de 1m50.
* **Librairie** : cet aménagement exploite les murs et propose un aménagement libre au centre.

#### Une bibliothèque en exemple pour illustrer ces propositions :

Bellevesvre (90 m2 - 296 habitants)

Sur les conseils d’un architecte, la médiathèque a été aménagée selon le modèle « librairie », un mur dédié aux collections et l’espace central pour l’accueil du public.

**Pensez à la circulation.** Selon des études, quand on rentre dans un lieu, on se dirige spontanément vers la droite. Faut-il mettre les espaces ou les collections les plus utilisées près de l’entrée ou au contraire les éloigner pour permettre une sérendipité dans la médiathèque ?

Votre aménagement va induire une circulation et des usages. Dans le projet, vous pouvez cartographier les circulations actuelles pour les analyser pendant une à plusieurs semaines. Sur un plan, dessinez le circuit que réalise chaque usager, notez les endroits où il s’arrête.

Il est important de penser à **l’accessibilité des espaces.** Il est recommandé de prévoir des allées de 1,2m minimum de large pour permettre aux personnes de se croiser et faciliter l’accès pour les personnes à mobilité réduite. Et 1,4m minimum de large pour les allées « structurantes ».

N'hésitez pas à demander conseil auprès des fournisseurs de mobilier. Selon l’importance du projet et le montant du mobilier envisagé, ils pourront vous faire **des plans et des implantations en 3D**.

Si vous réorganisez l’existant, nous vous conseillons de **faire des plans avec du mobilier à l’échelle** pour simuler l’aménagement à venir. Vous pourrez ainsi tester plusieurs possibilités et vous assurer que votre projet sera réalisable dans l’espace imparti.

Ainsi à la suite du diagnostic, un aménagement peut s’envisager à travers le prisme des usages ou des publics.

### 2.3. Les espaces par usages

Nous manquons tous de place et nous recherchons des solutions pour remédier à ce problème. Vous pouvez aménager **des espaces modulables** qui permettront différentes configurations selon les besoins/événements/animations : des meubles sur roulettes, des espaces de stockage de mobilier ponctuels avec des tables pliables qui s’encastrent sous un meuble « coffre » adapté, des chaises qui s’empilent…

Selon le projet envisagé, différents espaces sont possibles en médiathèque pour :

* **Les collections** : il est important de prévoir des bacs et des étagères, avec une hauteur adaptée selon le public sans dépasser 1m50 dorénavant.
* **Le travail** : un espace agréable au calme avec une table de travail, des chaises confortables avec un accès informatique (ordinateur, tablette ou wifi…) et des prises électriques pour brancher son propre matériel. Par exemple, une table filante avec un tabouret mange-debout et une lampe-station de recharge.
* **La détente, la convivialité** : les usagers ont envie de passer plus de temps dans les médiathèques, mais pour cela, ils ont besoin d’assises confortables et adaptées : des fauteuils, des canapés, des fat boy, des assises pour les enfants … dans des espaces agréables et lumineux. Vous pouvez aussi prévoir un coin café/thé accessible librement. Une vigilance est à apporter à la solidité et à la facilité d’entretien et/ou de nettoyage.
* **L’animation** : cet espace peut être modulable, pour mettre en place et ranger facilement le matériel dont vous avez besoin.
* **L’accueil :** oubliez la banque de prêt géante ou massive. Plus la banque sera discrète et accueillante, moins vous intimiderez les publics potentiels. Pourquoi ne pas la déplacer à un endroit plus central de la médiathèque ? Il n’est pas nécessaire de l’avoir systématiquement dès l’entrée, d’autant plus qu’elle peut effrayer des non-usagers qui osent pousser la porte pour la première fois.
* **La médiation dont les nouveautés :** il est conseillé de prévoir des espaces disséminés où vous pourrez mettre les documents en facing (un document posé de face pour rendre visible sa couverture) : des étagères murales fines, de la place sur les rayonnages, un meuble de présentation (inspirez-vous des meubles proposés par les librairies) …
* **Le numérique :** vous pouvez prévoir des usages complémentaires aux collections physiques et proposer des accès à Cesam71 sur tablette, un espace pour jouer aux jeux vidéo, un ordinateur pour travailler… Si possible, proposez un accès wifi pour faciliter la vie aux usagers et pour vous (tablettes, animation…).
* **Les jeux de société :** vous pouvez mélanger les collections livres avec les jeux de société par public : pour les enfants, pour les familles et pour les adultes ou créer un espace ludothèque.
* **La musique, le cinéma :** vous pouvez diversifier les collections pour toucher de nouveaux publics. Il est alors important de proposer des meubles adaptés pour permettre une recherche plus aisée : des meubles permettant de présenter les CD, vinyles et DVD en facing à une hauteur recommandée de 80 cm.
* **L’art :** pourquoi ne pas proposer régulièrement une exposition d’œuvres d’art avec un mur/espace dédié, équipé de cimaises pour un accrochage rapide et simple d’une exposition.

**Le travail interne :** un espace adapté au travail des bibliothécaires distinct de la banque d’accueil : bureau, fauteuil de bureau ergonomique, meuble de rangement, rayonnage…

Lors de votre réflexion sur l’implantation des espaces, **envisagez aussi les installations électriques et informatiques nécessaires** : prise, lumière, réseau…

Il est conseillé de proposer un sanitaire avec lavabo compris et accessible aux personnes à mobilité réduite.

#### Quelques exemples de bibliothèques pour illustrer ces propositions :

Iguerande « La Fabrique du Nouveau-Monde » (200 m2 - 1 004 habitants)

L’espace jeunesse : une petite pièce chaleureuse et claire fermée par des panneaux vitrés coulissants, une ambiance propice à la lecture au calme ou à l’heure du conte en petits groupes. Elle est équipée de gradins pour la lecture, d’un mobilier adapté permettant la présentation en « facing », d’assises confortables et colorées.

Sancé (160 m2 - 2 204 habitants

Pour son espace son-vidéo, la médiathèque de Sancé s’est équipée d’un mobilier moderne et confortable pour être « comme chez soi ».

Tournus (400 m2- 5 900 habitants)

L’entrée de 60 m2 a été conçue comme une pièce polyvalente aux multifonctions : accueil, animation, exposition, réunion, médiations des collections. Pour répondre à ces usages, le mobilier est modulable et mobile selon les besoins. Les coffres blancs permettent ainsi de stocker le matériel et le mobilier non utilisé tout en servant de support pour la mise en avant de collections.

Saint-Germain-du-Plain (300 m2 - 2 361 habitants)

La médiathèque met à disposition du public 5 postes informatiques ainsi que le wifi. Ils sont utilisés pour des démarches administratives, des recherches internet. Des ateliers bureautiques et de l’accompagnement au numérique sont aussi proposés. La médiathèque est également équipée d’un écran de télévision pour des sessions de jeux vidéo ou des projections de films.

Etang-sur-Arroux (190 m2- 1 959 habitants)

Un meuble épuré pour la ludothèque cofinancé par un mécénat du Crédit agricole.

Chauffailles (613 m2 - 3 725 habitants)

De la couleur, des petites étagères murales adaptées au facing, une signalétique maison pour mettre en avant le fonds DVD

Fleury-la-Montagne (102 m2 - 721 habitants)

Photographes, graveurs, artistes-peintres, céramistes, sculpteurs… exposent tout au long de l’année dans la salle lumineuse et épurée du « Pavillon » située à l’étage de la médiathèque de Fleury-la-Montagne. C’est également la première médiathèque rurale du département à proposer le prêt des œuvres de son fonds d’artothèque.

### 2.4. Les espaces par public

À la suite de votre diagnostic, un aménagement peut aussi s’envisager à travers le prisme des publics. Cela passe par **l’identification des publics existants et des publics potentiels que vous ciblez**.

Comment attirer le public qui ne fréquente pas actuellement la médiathèque ? Comment traduire les besoins repérés à travers l’aménagement ? les services ? les collections ?

Des espaces peuvent être aménagés pour :

* **La petite enfance, les tout-petits de moins de 3 ans** : un mobilier adapté avec des bacs bas, des assises pour les tout-petits (transat, hamac, poufs), mais également pour les parents souhaitant s’assoir avec leur bébé dans leur bras (galettes, poufs, banquettes, fauteuils…), un garage à poussette, une table à langer, un tapis…
* **Les enfants** : un mobilier avec différentes hauteurs selon la taille de l’enfant, sans dépasser 1m20, principalement des bacs, des assises adaptées, des tapis…
* **Les adolescents :** nous vous conseillons d’aménager cet espace en organisant une session de réflexion avec un groupe d’adolescents usagers ou non. Ils vous diront ainsi ce dont ils ont envie et/ou besoin. Vous pouvez également proposer des fauteuils d’écoute, des poufs géants, des espaces de travail collectifs, etc.
* **Les familles, les actifs, les retraités, les personnes âgées** : des meubles adaptés sans dépasser 1m50, des assises confortables et actuelles pour tous les publics.
* **Les personnes en situation de handicap** : un accès facilité, quel que soit le handicap physique, mental, visuel, auditif… une banque de prêt adaptée… Pourquoi ne pas envisager une boucle magnétique pour l’accueil des personnes non-entendantes ? Un espace de lecture adapté avec les lecteurs Daisy pour les personnes non-voyantes ?

Pour plus d’informations sur l’accessibilité, consultez la boîte à outils sur [Bibliotheques71.fr](https://www.bibliotheques71.fr/se-former/boite-a-outils/la-bibliotheque-au-quotidien/948-la-methodologie-de-projet-kesako)

* **Les personnes éloignées de la culture** : un espace avec des collections « Facile à lire » avec un aménagement « moins intimidant » que les rayonnages classiques. Consultez la boîte à outils sur [Bibliotheques71.fr](https://www.bibliotheques71.fr/se-former/boite-a-outils/accueillir-les-publics)
* **Les partenaires** scolaires, éducatifs, sociaux. Il s’agit ici de prendre en compte les besoins en termes d’accueil de groupe lors de la venue de classes ou d’assistants maternels. En fonction des animations proposées, s’assurer d’un nombre suffisant d’assises, de tables de travail, de porte-manteaux…

#### Quelques exemples de bibliothèques pour illustrer ces propositions :

Montchanin (590 m2 - 5 053 habitants)

Aménagement, agencement de l’espace pour le bien-être et sécurité des 0-3 ans, acquisition de mobilier adapté à leur taille, leur agilité et leurs besoins (assises, transat, table à langer, acquisition de bacs, étagères), une signalétique adaptée, acquisition de matériel pour les animations. Satisfaction formulée par le public et les partenaires.

Virey-le-Grand (94 m2 - 1 437 habitants)

En 2021, afin de redynamiser la médiathèque, les élus et les bibliothécaires ont repensé son fonctionnement et son aménagement. Des travaux de rénovation, l’achat de mobilier adapté et coloré, entre autres, ont été réalisés. Simultanément, plus de 2 000 documents ont été désherbés, soit environ 20 % du fonds.

Chauffailles (613 m2 - 3 725 habitants)

 18.chauffailles\_4\_jeux\_video.jpg

Un espace jeu vidéo spécialement aménagé, avec consoles, fauteuils confortables et poufs géants.

### 2.5. La signalétique

La signalétique est nécessaire pour indiquer les informations qui vous semblent importantes pour la bonne compréhension du public. Néanmoins, **elle ne doit pas être omniprésente** : plus il y a de signalétique et moins elle est lue.

Seulement un usager sur 10 voit la signalétique. Il est donc important de lui **permettre de comprendre par l’aménagement, la circulation induite, l’ambiance, la couleur… l’aménagement de la médiathèque.**

La signalétique est indispensable pour créer une **identité visuelle, reconnaissable et cohérente.** Elle doit être similaire dans toute la médiathèque avec des spécificités par espace ou par publics. Vous pouvez utiliser des visuels accessibles comme des pictogrammes pour identifier un fonds, une collection. Vous pouvez utiliser le ton humoristique, mais il est à manier avec précaution. Nous n’avons pas tous le même sens de l’humour.

Si vous n’avez pas de service communication au sein de votre commune/intercommunalité, vous pouvez la réaliser grâce à des outils en ligne simples et ergonomiques dédiés à la communication : Canva, Genial.ly…

La signalétique doit pouvoir être déplacée facilement en fonction de l’évolution des espaces. Il est primordial de veiller à son bon état. Si elle se déforme, se décolore, s’abime… comme pour vos livres, CD, DVD, elle se désherbe. **Pensez à la refaire régulièrement (tous les 3 à 5 ans) pour donner l’image d’une médiathèque dynamique.**

### 2.6. La mise en avant des collections, la médiation

Des études ont démontré le paradoxe du choix : plus on a le choix, plus on a peur de se tromper et moins on choisit.

L’angoisse des publics qui poussent la porte de la médiathèque et se retrouvent face à des milliers de livres est compréhensible. **La place de la médiation indirecte est primordia**le pour permettre aux publics de trouver le document qu’ils souhaitent même s’ils ne savent pas ce qu’ils cherchent : 70 % des personnes viennent sans idée précise.

Une facilité d’usages peut leur être apportée en restreignant ce choix et en leur proposant des espaces où les collections sont mises en avant par du facing. **Un document a quatre fois plus de chance d’être emprunté si sa couverture est visible.**

**Prévoyez des espaces de présentation pour les nouveautés, les coups de cœur, par thématique ou dans les rayonnages,** mais pas sur toutes les étagères pour éviter de donner l’impression d’une médiathèque surchargée. Vous capterez ainsi plus l’attention en cassant la monotonie dans le rythme de l’aménagement, des étagères, des présentations…

**Observez les meubles de présentation des libraires**. Ce sont principalement des ilots avec des documents en facing. Inspirez-vous de ces tables de présentation qui sont des meubles à part entière.

Pour que cela soit encore plus efficace, **pensez à renouveler tous les mois les présentations, les sélections** pour que l’usager ait toujours une impression de nouveauté quand il revient dans la médiathèque.

#### Une bibliothèque en exemple pour illustrer ces propositions :

Sancé (160 m2 - 2 204 habitants)

Concernant la présentation des documentaires, la médiathèque de Sancé a choisi un mobilier type « librairie ». Les documents y sont mis à leur avantage, car exposés en facing comme le font les librairies.

### 2.7. Le mobilier

Le mobilier est un élément essentiel de l’aménagement de la médiathèque. Il est indispensable au rangement des collections, pour l’accueil et le confort du public. Il joue un rôle important dans la décoration et l’ambiance du lieu.

**Le mobilier, au même titre que la décoration intérieure, doit être régulièrement renouvelé pour ne pas paraitre démodé.** Le mobilier représente des budgets importants, de l’entrée de gamme au sur-mesure, situés entre 250 € et 700 € le m², mais il bénéficie de financement du Département et de l’État via la DRAC.

Vous avez la possibilité soit de le **commander chez un fournisseur de mobilier** (voir liste en annexe 5), soit de demander **aux services techniques de la commune** pour la fabrication du mobilier ou encore d’être accompagné par **un architecte d’intérieur ou un scénographe**. Il faudra pour cela établir un cahier des charges décrivant précisément le résultat attendu.

Pour évaluer le mobilier nécessaire correspondant au volume des collections de la médiathèque, il est **recommandé de ne remplir les rayonnages qu’à 70 %.** Cet élément est à prendre en compte lorsque vous achetez du mobilier.

Voici les capacités de rangement des rayonnages et des bacs :

* Pour une étagère d’1 mètre linéaire :
* Romans adultes : 30
* Documentaires adultes : 30
* Romans / albums jeunesse moins de 14 ans : 50
* Romans ados : 30
* Documentaires jeunesse : 30
* Pour un bac de 28 cm x 28 cm :
* Albums jeunesse : 20 à 25
* Bandes dessinées jeunesse : 20 à 25
* Bandes dessinées adultes : 15 à 20

Afin de vous accompagner dans **la gestion des collections de la médiathèque**, vous pouvez vous référer aux articles de la [boite à outils de notre site Internet](https://www.bibliotheques71.fr/se-former/boite-a-outils/gerer-les-collections)

**Pour répondre aux besoins des bibliothécaires et aux attentes des usagers,** le mobilier doit répondre à **quelques règles** en étant :

* Actuel ou intemporel,
* Modulable et mobile sur roulettes si possible, beaucoup plus pratique à l’usage,
* Fonctionnel et adapté aux publics, aux usages et aux supports,
* Solide,
* Facile d’entretien,
* Confortable,
* Ergonomique,
* Sécurisé (angles arrondis, résistance au feu), esthétique et donc adapté au public.

Les étagères sont adaptées pour ranger les romans et les documentaires. Le rangement se fait sur la tranche sans oublier de disposer certains ouvrages en facing.

Il existe des rayonnages à faible profondeur qui sont particulièrement adaptés aux mangas ou aux romans jeunesse. Ils ont l’avantage d’être moins encombrants et de donner une meilleure visibilité aux ouvrages.

Les bacs sont adaptés à la présentation en facing donc pour des ouvrages fins qui seraient peu visibles s’ils étaient rangés sur la tranche, types albums, BD, DVD, livres lus, romans « premières lectures ».

Différentes hauteurs sont possibles en fonction de l’âge des usagers, sans dépasser 1m50.

#### Quelques exemples de bibliothèques pour illustrer ces propositions :

La Clayette (Réseau Brionnais Sud Bourgogne - 363 m2 - 1 695 habitants)

De la rondeur, de la couleur, un tapis confortable et ludique, un hippopotame orange, pas de doute, nous sommes dans l’espace jeunesse.

Saint-Marcel (630 m2 - 6 370 habitants)

L’espace "petite enfance" propose dorénavant différentes assises confortables pour les petits et les plus grands. Des bacs bas et colorés sur roulettes terminent l’aménagement.

Châtenoy-le-Royal (420 m2 - 6 300 habitants)

24.espace\_jeunesse\_chatenoy.jpg

Les services techniques de Châtenoy-le-Royal ont créé et réalisé à la suite de la demande de l’équipe de la médiathèque ce grand meuble vert. Il est parfaitement adapté à l’espace et permet de proposer les collections jeunesse, des alcôves pour les enfants et des étagères pour permettre le facing de livres.

### 2.8. L’ambiance

**Cosy, moderne, épurée, colorée, scandinave, minimaliste, industrielle, bohème** autant d’adjectifs que de possibilités pour imaginer la médiathèque. L’ambiance sera déterminée par la couleur des murs, l’éclairage, le mobilier, l’acoustique et les éléments de décoration (tapis, plantes, etc.).

Nous vous conseillons **d’avoir une approche globale tout en aménageant des ambiances différentes en fonction des espaces et des usages**. Vous pouvez vous faire accompagner par un décorateur/architecte d’intérieur, bénéficier des conseils et des simulations en 3D proposés par les fournisseurs de mobilier ou encore consulter vos usagers pour recueillir leur avis, leurs envies.

#### L’acoustique

La gestion du bruit fait partie de l’ambiance de la médiathèque, car les usages impliquent différents niveaux sonores qui sont parfois compliqués à concilier : le travail en groupe, l’accueil des enfants génèrent un volume sonore qui peut être gênant pour des usagers souhaitant lire ou travailler au calme. La disposition des espaces est donc à réfléchir en termes d’usages et de publics. Les espaces ouverts génèrent davantage de bruit, mais il existe de nombreuses **techniques d’isolation phonique** (plafonds, revêtements muraux) qui permettent d’atténuer le bruit.

Il est possible de **diffuser de la musique dans les espaces de la médiathèque** après s’être acquitté des droits d’auteur auprès de la SACEM. Pour connaître les tarifs pour la diffusion de musique en médiathèque, rendez-vous sur leur site.

#### L’éclairage

La question de l’éclairage est fondamentale en médiathèque (travail, lecture). Il est possible d’utiliser différentes formes de lumière naturelle (fenêtres, verrières) ou artificielle (leds, spots, lampes individuelles) en fonction de l’usage prévu (lire, parler, chuchoter, déambuler) et de l’ambiance souhaitée par espace. Quelques recommandations de luminosité :

* Pour la lumière naturelle : entre 2 000 et 10 000 lux,
* Pour l’éclairage artificiel : 350 à 400 lux pour les salles, le hall ; 150 à 200 lux pour les circulations et les magasins ; 450 à 500 lux pour les tables de travail.

### 2.9. L’extérieur

Si la médiathèque a la chance de bénéficier d’un espace extérieur, **profitez-en aux beaux jours**, les usagers seront ravis de profiter d’une table, de quelques chaises ou même de transats pour un moment de lecture en plein air. N’oubliez pas de prévoir un rayonnage adapté pour mettre en avant les collections, un parasol…

#### Quelques exemples de bibliothèques pour illustrer ces propositions :

Saint-Rémy (750 m2 – 6 772 habitants)

Suite à un diagnostic et à la rédaction de son projet, la médiathèque a investi le 2e étage pour créer un espace totalement dédié à la jeunesse qui comprend notamment un coin parentalité et un espace bébé lecteur avec livres, matériel de puériculture, mais aussi jeux d’éveil. Cet espace est aussi destiné à accueillir les partenaires des structures "petite enfance" de la commune ainsi que les assistants maternels.

Tournus (400 m2- 5 900 habitants)

La médiathèque de Tournus profite du cloître de l’abbaye pour proposer animations et lectures en été.

La question **du stationnement** est importante, notamment pour les usagers en situation de handicap, n’oubliez pas de prévoir une place de parking réservée de 3,30 m de large.

La **signalétique extérieure,** au même titre que pour les espaces intérieurs, est indispensable et doit être visible, lisible et intelligible, afin de :

* Localiser la médiathèque dans la commune par des panneaux de circulation (pensez aux nouveaux arrivants),
* Renseigner le lecteur en affichant les heures d'ouverture,
* Identifier la médiathèque : avec ou sans nom, la médiathèque doit être identifiable par un panneau apposé sur le bâtiment.
* Installer une enseigne : il existe depuis 2022 une enseigne propre aux médiathèques sous la forme d’un papillon bleu représentant la lettre « B » pour « bibliothèque ». L’interprofession des médiathèques, soutenue par le ministère de la Culture, a révélé le projet lauréat d’une consultation publique lancée en 2021 pour la création d'une enseigne générique. Avec un coût de production qui ne devrait pas dépasser les 1 000 euros pour les collectivités souhaitant s’équiper, subventionnable par le Département (cf. annexe 1).

Il est possible d’installer **une boîte retour à l’extérieur. Accessible 24h sur 24,** elle permet aux usagers de rendre leurs documents même quand la médiathèque est fermée.

### 2.10 La fermeture pendant les travaux

L’aménagement ou le réaménagement impliqueront une période de fermeture plus ou moins longue en fonction des travaux et du mobilier à installer/déplacer, en raison notamment de la poussière et du bruit et du maintien ou non du service au public.

La façon dont vous allez **communiquer sur l’avancée du projet** est primordiale pour tenir les habitants informés. La communication concerne les habitants, les usagers, les partenaires et bien entendu l’équipe de la médiathèque.

Cela aura également le mérite de **susciter l’intérêt du public et de faire parler de la médiathèque**. La communication doit :

* Être précise (quels services restent ouverts, selon quel calendrier...),
* Être récurrente si la durée du chantier est longue (bulletin municipal, lettre d’info, réseaux sociaux),
* Donner envie. Vous pouvez communiquer des photos de l’avancée du réaménagement/chantier, mais aussi les documents transmis par les fournisseurs (plans, simulations d’implantation du mobilier...). Il est possible d’organiser une visite de chantier pour l’équipe ou encore une visite en avant-première pour le public.

**Pendant la période de fermeture**, la médiathèque peut proposer le **maintien de plusieurs services** :

* Une médiathèque temporaire délocalisée,
* Des animations hors-les-murs (par exemple à l’école, à la crèche, à la piscine… Pensez à vos partenaires),
* Un dépôt de livres chez les commerçants,
* Un service "drive" si la médiathèque propose un catalogue en ligne avec la possibilité de réserver les documents.

Pour la réouverture, vous pouvez envisager **une inauguration conviviale** en présence d’élus, du public, des partenaires et de l’équipe. C’est l’occasion de **faire connaître la médiathèque et d’attirer de nouveaux publics.**

## Annexes

### Annexe 1 - Subventions

Pour financer les projets d’aménagement, vous pouvez solliciter des subventions publiques auprès du Département de Saône-et-Loire et de l’État (Direction régionale des affaires culturelles -DRAC).

**Nous vous conseillons de prendre contact dès le début du projet avec votre référent de territoire à la BDSL** afin de vérifier les dispositifs auxquels vous êtes éligible et les modalités de leurs attributions.

Le Département de Saône-et-Loire peut vous aider à financer un projet d’investissement pour votre médiathèque avec deux dispositifs :

* **S’il se situe entre 1 000 et 10 000 € HT,** il est éligible au dispositif **de conseil et accompagnement culturels au service des territoires qui permet de financer l’a**cquisition de mobilier et l’acquisition de logiciels, matériel et d’équipement informatique
* **S’il est supérieur à 10 000 € HT,** il est éligible à **l’appel à projet départemental. Il peut aussi intervenir** pour la construction, la rénovation ou l'équipement de votre médiathèque. Le champ d'action de ce dispositif est très étendu et un seul projet annuel peut être présenté par la collectivité contrairement au premier.

**La DRAC peut co-financer le projet s**i la surface de la médiathèque **est supérieure ou égale à 100 m2.** Pour des renseignements complets, rapprochez-vous d’elle en contactant le conseiller livre et lecture.

**Pour les projets écologiques**, la DRAC bonifie son taux de subvention. La région accompagne les projets avec le programme Effilogis. Elle apporte conseils et aides financières pour les projets « Bâtiment basse consommation Effinergie ».

<https://www.effilogis.fr/page/effilogis-collectivites>

#### ***Recommandation***

En plus de ces financements, un accompagnement à la réalisation de ce projet vous est proposé dans le cadre de l'ingénierie culturelle de la BDSL.

### Annexe 2 : Modèle de délibération du Conseil municipal (ou intercommunal) pour l’aménagement de la médiathèque

M. le Maire (ou M. le Président) rappelle à l'assemblée que l’aménagement intérieur de la médiathèque sera repensé et le mobilier renouvelé. Cette évolution s’inscrit dans une volonté d’offrir davantage de modernité et de convivialité au public usager, en améliorant en profondeur l’accessibilité et la visibilité de l’établissement ainsi que l’organisation des collections, des espaces et de l’accueil du public.

L’objectif est ainsi d'offrir une réelle accessibilité et de réaffirmer l’attrait de la médiathèque comme pôle de ressources documentaires et lieu de vie pour les habitants.

Le coût d'acquisition prévisionnel est estimé à ……. € HT, composé d'équipements mobiliers et matériels pour l’aménagement intérieur des espaces, l’accueil du public, le rangement et la présentation des collections, l’animation, la signalétique :

[Présentation sous forme de tableau 4 colonnes : Dépenses prévisionnelles – Montant € HT – Financements (publics et ressources propres) – Montant € HT et 3 lignes : Mobilier – Matériels – Total.]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dépenses prévisionnelles** | **Montant € HT** | **Financements** | **Montant € HT** |
| **Mobilier :** rayonnages, tables, chaises, fauteuils, banque d'accueil... |  | **Subventions publiques** :**-DRAC …**- DGD Equipements :matériel et mobilier.**-Département de** …**-Ressources propres** |  |
| **Matériels :** signalétique, scénographie,exposition... |  |
| **TOTAL** |  |  |  |

(\*) Dans le cadre du concours particulier réservé aux médiathèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l’État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l’équipement et l’aménagement des médiathèques. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l’instruction administrative et l’expertise scientifique des dossiers.

À ce titre, la commune/l’intercommunalité de …. déposera une demande de subvention auprès de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté afin de solliciter une aide pour le financement de l'achat de mobiliers et matériels.

Dans le cadre du dispositif de Conseil et accompagnement culturels au service des territoires / ou de l’Appel à projet départemental, le Département de Saône-et-Loire accorde aux collectivités territoriales des subventions pour le financement de projets pour l’équipement et l’aménagement des médiathèques.

À ce titre, la commune/l’intercommunalité de ….déposera une demande de subvention auprès du département de Saône-et-Loire afin de solliciter une aide pour le financement de l'achat de mobiliers et matériels.

(\*) *Ces deux derniers paragraphes sont à mentionner séparément ou ensemble selon les organismes financeurs sollicités.*

### Annexe 3 - Modèle de cahier des charges mobilier

*A noter : ce modèle de cahier des charges technique est à modifier et à adapter suivant les besoins spécifiques de la médiathèque concernée.*

1. **Objet de la consultation**

La commune / L’intercommunalité de **…………………………………………..** souhaite procéder à l’aménagement mobilier de sa future médiathèque. Son ouverture au public est prévue le **JJ/MM/AAAA**.

La proposition comprendra la fourniture, la livraison et l’installation du mobilier selon un schéma d’implantation conforme au plan architectural et aux espaces préalablement définis.

* 1. **Généralités**

En plus des qualités fonctionnelles attendues, le mobilier sera adapté par sa forme, ses dimensions, les choix esthétiques avec le parti pris architectural et la volonté de concevoir un lieu à la fois chaleureux, lumineux et fonctionnel, ainsi qu’à la diversité des publics qui fréquenteront la médiathèque.

* 1. **Les propositions**
* Une liste descriptive (dimensions, matériaux, coloris) et le coût de chaque élément mobilier classé par zone, y compris les éléments de fixation et d’assemblage, la signalétique et les options éventuelles.
* Des illustrations des produits.
* Un récapitulatif du mètre linéaire ou nombre de bacs prévus par type de documents.
* Les délais et conditions de livraison et d’installation.
* Les conditions de garantie.
1. **Caractéristiques du mobilier**

La proposition de mobilier présentera un ensemble cohérent, tant esthétiquement que fonctionnellement : harmonie des rayonnages, tables, chaises, chauffeuses. De façon générale, le mobilier devra être :

* solide,
* facilement modulable : possibilité d’enlever ou de rajouter des tablettes sans démonter l’ensemble des rayonnages, mobilier sur roulettes facilement déplaçable,
* conforme aux normes de sécurité (stabilité, absence d’arête tranchante…),
* confortable et facile d’entretien,
* conforme (de préférence) aux normes HQE,
* adapté aux différents publics (adultes, enfants, tout-petits, personnes âgées).

Par ailleurs, chaque élément mobilier devra répondre à un certain nombre de critères listés ci-dessous.

* 1. **Les rayonnages**
* Stabilité des travées.
* Étagères réglables en hauteur : chaque tablette doit être réglable indépendamment des autres
* Butées arrière pour arrêter les documents.
* Joues latérales sur étagères ou montants des travées afin d'éviter la chute ou la torsion des livres.
* Munies de roulettes autobloquantes pour une manipulation et un déplacement facilité.
* Arêtes et coins non coupants.
* 1 serre-livres par tablette.
* Hauteur : 1.50 m **max**.
* Intégration de la signalétique.
	1. **Les bacs**
* Fonds antidérapants.
* Munis de roulettes autobloquantes pour une manipulation et un déplacement facilité.
* De hauteur adaptée selon les publics.
	1. **Les présentoirs à périodiques**
* Tablettes pour présenter de face les derniers numéros et une réserve pour stocker les numéros antérieurs.
	1. **Les tables, chaises et chauffeuses**
* Les tablesseront de formes variées en fonction des espaces et de leur utilité (tables basses, tables de travail rectangulaires ou rondes), privilégier plutôt de petites tables (2 ou 4 personnes).
* Les assises devront être à la fois légères à transporter et solides car très sollicitées. Elles seront confortables, ergonomiques et esthétiques.
	1. **La banque de prêt**
* La banque de prêt devra être esthétique, solide, fonctionnelle et ergonomique.
* Elle devra privilégier le contact entre les bibliothécaires et le public en évitant un « sur-élèvement » de la banque.
* Elle sera conforme aux normes d’accessibilité.
* Un siège de bureau pivotant complétera l’ensemble.
1. **Détail des besoins en mobilier**

Les besoins en rayonnages et bacs seront calculés par le fournisseur en fonction des volumes mentionnés dans la colonne B du tableau ci-dessous. Ces chiffres tiennent compte du fait que l’on estime à 25 % le volume de documents en prêt (le mobilier sera donc calculé en fonction des volumes réellement présents).

Pour estimer les besoins en bacs et rayonnages, le fournisseur devra prendre en compte que le taux de remplissage ne doit pas excéder 70%.

Pour chaque type de document, le fournisseur indiquera dans la colonne C le nombre de documents réellement implanté, et dans la colonne D les mètres linéaires ou nombre de bacs prévus.

|  |
| --- |
| **Les besoins en bacs et rayonnages** |
|  | ***À compléter par la commune*** | ***À compléter par le fournisseur*** |
|  | ÀOffre documentaire prévue | BBesoin mobilier | CNombre de documents implantés | DMètres linéaires ou nbre de bacs prévus |
| **ADULTE**  |  |  |  |  |
| Romans  |  |  |  |  |
| Documentaires  |  |  |  |  |
| BD  |  |  |  |  |
| **JEUNESSE**  |  |  |  |  |
| Albums  |  |  |  |  |
| Romans  |  |  |  |  |
| BD  |  |  |  |  |
| Documentaires  |  |  |  |  |
| **VINYLES** |  |  |  |  |
| **CD** |  |  |  |  |
| **DVD** |  |  |  |  |
| **JEUX DE SOCIÉTÉ** |  |  |  |  |
| **REVUES** |  |  |  |  |
| **JEUX VIDÉO** |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |  |

### Annexe 4 - Normes construction, accessibilité, sécurité, charge au sol

Les normes en vigueur relèvent principalement du cadre général des ERP (Établissement recevant du public).

**Pour toute construction, aménagement et réaménagement, nous vous conseillons de prendre contact avec la commission Sécurité en amont du projet.**

Selon **l’article R143-2 du Code de la construction et de l’Habitation (CCH)**, les ERP sont des bâtiments ouverts à des personnes extérieures, en accès gratuit ou payant, libre ou sur invitation. L’ensemble des ERP sont soumis aux dispositions des textes suivants concernant la sécurité des publics accueillis. **Les médiathèques sont classées en catégorie 5, de type S.**

**Mobilier et équipement des espaces en médiathèques**

Les médiathèques publiques doivent répondre à certaines normes et ce dans un souci toujours croissant de qualité de service, de sécurité et d’accessibilité pour les usagers, dont notamment les personnes âgées et les personnes handicapées.

**La sécurité et l’accessibilité aux collections :**

• Pour tous les rayonnages disposés en milieu de pièce, la résistance au sol par rapport aux charges doit être calculée pour ne pas dépasser 600 kg/m².

• Le sol ne doit pas présenter d’inégalités trop importantes : pas plus de 2 cm d’écart aux endroits où seront placés les rayonnages.

* Tous les établissements recevant du public (ERP) sont soumis à la norme M1/B1 : l’utilisation de tissus et de matériaux ignifugés à l’intérieur de l’établissement, est obligatoire au même titre que les alarmes incendie ou les portes coupe-feu.
* Dans le cadre d'un aménagement mobilier, il est important de choisir du matériel spécialisé pour médiathèque/collectivité alliant normes de sécurité, ergonomie et solidité. Les fournisseurs de mobilier spécialisés proposent tous les services de leurs cabinets d’études qui peuvent répondre à toutes vos interrogations.

**L’accessibilité des personnes handicapées**

La loi du 11 février 2005 oblige les ERP à être accessible à tout type de public, quel que soit le handicap moteur, visuel, auditif ou mental. En résumé, on doit retenir :

* 1 place de parking pour personnes handicapées,
* Entre deux rangées de rayonnage, l’espacement doit être d’une largeur minimum de 1,20 m (un fauteuil roulant doit pouvoir circuler),
* Les allées principales doivent respecter une largeur minimum de 1,40 m.
* La signalétique doit être adaptée aux différents handicaps (visuelle, sonore, tactile).
* Un ascenseur est obligatoire si un étage est accessible au public et si les prestations ne sont pas offertes au rez-de-chaussée.
* Etc.

Une dérogation existe pour les bâtiments de catégorie 5 construits avant la loi. Une partie des services peut être fournie par des mesures de substitution. La partie considérée du bâtiment doit être la plus proche possible de l’entrée principale et doit être desservie par un cheminement usuel.

### Annexe 5 - Liste de fournisseurs de mobilier de bibliothèques (non exhaustive)

La plupart des fournisseurs proposent un travail de conseil et d’accompagnement à l’aménagement de l’espace intérieur d’une médiathèque : réalisation de plans, rendu 3D, implantation, choix du mobilier, signalétique... À l’écoute des nouveaux besoins des médiathèques concernant l’accueil, la convivialité, l’accès au numérique, les espaces dédiés…, ils élaborent souvent des solutions originales et personnalisées pour leurs clients.

Nous vous proposons une liste non exhaustive des principaux fournisseurs de médiathèques :

#### ASLER

Une référence depuis plus de 40 ans dans la fourniture de consommables pour médiathèques, propose aussi un catalogue de mobilier.
Quelques idées : Tours mobiles pour magazines ou mangas, des poufs FatBoy, du mobilier en carton ou gonflable pour les événements temporaires, de nombreux présentoirs, des cabines acoustiques individuelles ou collectives, des boîtes de retour…

ASLER Diffusion - 14 Boulevard André Lassagne - BP 127 - 69530 Brignais

04 72 31 81 55

compta@asler.com

asler.com

Catalogue mobilier : <https://asler-com.cld.bz/CAT-MOBILIER-version-definitive>

#### BCI - BC INTÉRIEURE SARL

BCI Intérieur fait partie des leaders mondiaux du mobilier et du conseil en aménagement pour médiathèques. Quelques idées : Rayonnages courbes, bacs à albums en forme d’animaux, hutte à livres, présentoirs à livre colorés en forme d’animaux, assise de lecture Happy Bird…

Adresse : BC Intérieur Sarl - 6, allée Kepler - 77420 Champs-sur-Marne

01 64 68 06 06

bci@bcinterieur.com

bcinterieur.fr

#### BORGEAUD BIBLIOTHÈQUES

Un des plus anciens aménageurs et fournisseurs pour médiathèques français (depuis 1884). Entreprise regroupée au sein du groupe Mobidécor rassemblant 7 fabricants français de mobilier de collectivités

Borgeaud Bibliothèques - 26 Avenue de Saint-Marcellin-BP 409 - 42160 Bonson
04 77 36 11 06

info@borgeaudbibliotheques.com

mobidecor.com/borgeaud-bibliotheques (un nouveau site permettant l’accès direct aux produits Borgeaud est en cours de réalisation)

#### CHAUFFEUSES ET CIE

Spécialisé dans le mobilier de détente et d’accueil s’adaptant aux besoins des établissements culturels et éducatifs. Un large choix de fauteuils, canapés, sièges acoustiques, tables basses, mange-debout, tabourets… Par exemple des fauteuils-isoloirs de lecture, des poufs pour la détente ou les microsiestes… Le design est décliné en plusieurs types d’ambiance : conviviale, sobre, fun, vintage, nature, cocooning…

Chauffeuses et Cie﻿ - 14 Boulevard André Lassagne 69530 Brignais
04 72 31 71 25

contact@chauffeusesetcie.com
[chauffeusesetcie.com](file:///C%3A%5CUsers%5CVIVET%5CAppData%5CLocal%5CMicrosoft%5CWindows%5CINetCache%5CContent.Outlook%5CNDVCNVT8%5Cchauffeusesetcie.com)

#### DELAGRAVE-SDM

Delagrave-SDM (La Saônoise de mobiliers) est un spécialiste des équipements scolaires, collectifs et du mobilier de bureau depuis 1865. Propose de vrais fauteuils fixes ou relevables de salles de cinéma pour les espaces projection, du matériel ludique et coloré pour les crèches pouvant agrémenter l’espace "petite enfance"...

Delagrave-LA SAONOISE DE MOBILIERS-38, avenue Lingenfeld-77200 Torcy

01 60 37 51 31

directd@delagrave-sdm.fr
delagrave-sdm.fr

#### DEMCO

Demco propose une large gamme de produits et de ressources aux médiathèques et centres de documentation. Nombreuses gammes de rayonnages, du mobilier mobile et des fournitures spécialisées.

6, avenue Neil Armstrong - 33692 Mérignac Cedex
05 54 53 00 46

adv@wf-education.fr
[shop.wf-education.fr/bibliotheques](https://shop.wf-education.fr/bibliotheques/)

#### DPC - CRÉATEUR DE MOBILIER

Entreprise familiale créée en 1988 par Denis Papin dans les Deux-Sèvres devenue spécialiste du mobilier de collectivité et du mobilier de médiathèque. Nombreuses gammes de mobiliers et de coloris. Accompagnement pour l’agencement de l’espace.
Denis Papin Collectivités - Parc d'activités de Saint-Porchaire - Zone de Riparfond - 1, rue Pierre et Marie Curie - 79300 Bressuire

05 49 65 24 22

dpc.fr/contact

dpc.fr

#### EKZ

Société allemande spécialisée dans l'aménagement de mobilier de médiathèques, EKZ propose du mobilier et des solutions pour médiathèques, par exemple le terminal de présentation **ebiblio** permettant de matérialiser l’offre de livres numériques dans l’espace médiathèque.

ekz.bibliotheksservice GmbH Succursale France - 16, rue des Couturières - 67240 Bischwiller
03 88 07 40 70

contact@ekz.fr

ekz.fr

#### IDM LIBRARY

IDM LIBRARY développe des solutions d’agencement troisième lieu originales et personnalisées et peut proposer des lignes design dédiées aux prescripteurs. Mobilier conçu et fabriqué en France. Quelques idées : alcôve de lecture intégrée au rayonnage, tablettes à position réversible par simple manipulation de présentoir incliné à tablette horizontale, finesse des montants verticaux, cabanes pour espace enfants…

Adresse : IDM Library -Groupe Coupechoux - 68 Avenue Camus -44000 Nantes –

02 40 47 01 47

[idm-library.fr/nous-contacter/](https://idm-library.fr/nous-contacter/)

[idm-design.fr/](https://idm-design.fr/)

#### KIDIKILI

KIDIKILI propose du mobilier et des accessoires ludiques et gais pour les coins lecture et détente jeunesse.

14 Boulevard André Lassagne BP 127 69530 Brignais

09 73 79 07 41 ou 07 61 10 81 56

contact@kidikili.com

[kidikili.com](http://www.kidikili.com)

#### MANUTAN COLLECTIVITÉS

Fournisseur de mobilier pour EHPAD, Crèches, salles de classe, salles de sport, restauration collective, etc. Manutan collectivités propose également du mobilier pour les espaces médiathèque et médiathèque en sélectionnant du matériel à usage intensif et prolongé consacré à l’univers documentaire et CDI : matériel et accessoires de rayonnage, bacs et chariots à la bonne hauteur, présentoirs et meubles de médiathèques, consoles et postes informatiques…

143, Bd Ampère, Chauray-CS 90000, 79074 Niort Cedex 9

05 33 06 00 41

[manutan-collectivites.fr/contact](https://www.manutan-collectivites.fr/contact)

[manutan-collectivites.fr/mobilier-scolaire-materiel/mobilier-de-bibliotheque-mediatheque.html](https://www.manutan-collectivites.fr/mobilier-scolaire-materiel/mobilier-de-bibliotheque-mediatheque.html)

#### MATERIC

MATERIC est un fabricant français spécialiste de l’aménagement de librairies, de magasins et d'espaces professionnels à l’écoute des utilisateurs. Quelques exemples : les cabines acoustiques pour s’isoler dans un espace public, tables présentoirs de vente pour librairies ou médiathèques…
Materic - 16 rue de l’Évangile - 75018 Paris

01 40 38 88 30

contact@materic.com

[materic.fr/](https://materic.fr/)

MOBIL WOOD

Spécialiste de l’aménagement de magasins uniquement à partir du bois, matière noble et chaleureuse. Travaille sur l’agencement en réalisant des meubles sur mesure et personnalisés, par exemple des îlots de présentation de livres mobiles
Chemin du moulin, 89460 Cravant

03 86 42 25 10

contact@mobilwood.com
[mobilwood.com](http://www.mobilwood.com)

#### POTELET

Potelet est une des leaders européens des poteaux de guidages

Wisecom Group SRL - 414 rue Mitoyenne - 4710 Lontzen (Belgique)

0032 87 84 10 20

info@potelet.eu

potelet.eu/fr/

#### WESCO

Entreprise spécialisée depuis plus de 40 ans dans les fournitures et le mobilier dédiés à la petite enfance (crèches,maternelles, garderies…) propose des jouets, des jeux et du matériel pédagogique et ludique, tous les produits sont de haute qualité, ultrarésistante et sans danger pour les enfants. Quelques exemples : espaces multisensoriels ou motricité pour les tout-petits, meubles à bacs pour ranger jeux ou jouets…

WESCO - Route de Cholet - CS 80184 - 79141 Cerizay cedex

05 49 80 01 66 ou 0800 311 297 (n° vert, appel gratuit)

serviceclient@wesco.fr - wesco.fr

Sources : l['annuaire des fournisseurs de mobilier de médiathèque](http://www.biblioannuaire.fr/consulter-l-annuaire-2/mobilier-de-bibliotheques)s (Biblioannuaire.fr)

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Bibliothèque de Saône-et-Loire

Direction de la lecture publique et de l’action culturelle

81, chemin des Prés - 71850 Charnay-lès-Mâcon

Tél. : 03 85 20 55 71

dlpac@saoneetloire71.fr